FRC 1. 4249

4249

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 10899.

CONSEIL DES ANCIENS.

REMARQUES SUR LES ÉLECTIONS,

Par le citoyen BORDA.

Séance du 11 germinal, an 4 de la République.

La méthode ordinaire qu'on suit dans les élections par scrutin de liste, est de regarder comme l'élu le candidat qui obtient la pluralité absolue ou relative des suffrages. Ce procédé a quelques inconvéniens; il peut entraîner des longueurs et des incertitudes : mais, généralement parlant, il est bon, facile, intelligible pour tout le monde, et on ne doit pas l'abandonner légèrement. D'ailleurs, on peut le simplifier et l'abréger, en excluant successivement des scrutins les candidats qui n'ont qu'un très-petit nombre de voix, relativement au but. Au surplus, les élections sont par elles-mêmes une chose assez importante pour qu'on ne doive pas regretter ordinairement le temps qu'on y donne.

A cette méthode on a voulu en substituer une autre, qui consiste à régler dans les billets de scrutin les degrés de mérite des candidats, par les termes de la progression arithmétique 1, 2, 3, 4, etc. des nombres naturels, et à regarder comme l'élu le candidat qui réunit le plus grand nombre de ces degrés, par le relevé et l'addition de tous les nombres qui sont supposés les représenter : mais cette méthode est elle-même sujette à des inconvénients beaucoup plus nombreux et beaucoup plus graves que ceux qu'on a voulu éviter ; elle est, en particulier, très-défectueuse pour les élections de l'institut national. En voici les preuves qu'on croit démonstratives.

1°. Elle ouvre la porte à l'intrigue la plus illimitée et la plus dangereuse ; car, par exemple, si huit ou dix électeurs se concertent ensemble pour attribuer dans leurs billets de scrutin de liste la première place à un même candidat, on voit qu'une telle élection formera tout d'un coup un poids qui, dans la balance générale, pourra souvent la faire pencher pour l'homme médiocre, au détriment de l'homme qui mérite véritablement la place vacante. Il est vrai que, dans la méthode ordinaire, plusieurs électeurs peuvent également s'accorder pour nommer un homme médiocre ; mais comme alors chaque voix n'est comptée qu'une seule fois, l'inconvénient est incomparablement moindre que dans l'autre cas, où la nomination tire sa principale force du rang que le candidat nommé occupe dans le billet de scrutin.

2°. Tous les candidats devant être nommés par tous les membres de l'institut, qui est composé de géomètres, d'astronomes, d'anatomistes, de poètes, de peintres, d'architectes, de musiciens, etc. comment, par exemple, un poète réglera-t-il les rangs entre les concurrens pour une place de géomètre ? Ne pouvant apprécier par lui-même leurs mérites respectifs, il placera les candidats dans un ordre absolument arbitraire, ou il sera forcé d'écrire les noms sous la dictée d'autrui. Or de là quels abus ! quels inconvéniens ! quel champ ouvert à l'amitié, à la haine, à la vengeance, à des intérêts cachés ou honteux, etc. ! Souvent un électeur, avec les

meilleures intentions du monde, placera au premier rang dans sa liste le charlatan qui étale fastueusement son prétendu savoir, tandis que l'homme modeste cache son savoir véritable. J'avoue que, dans la méthode ordinaire, il se glissera bien aussi, par la voie de la recommandation, des hommes médiocres dans les listes de scrutin : mais cette invasion n'aura alors qu'un inconvénient borné ; car, avec l'homme recommandé, on écrira aussi sur le billet l'homme recommandable et d'un mérite bien connu ; et comme l'ordre dans lequel les noms sont écrits est indifférent dans cette méthode, il arrivera presque toujours, par le relevé général des scrutins, que la pluralité des voix sera en faveur de l'homme qui mérite véritablement la place vacante.

5°. Pourquoi régler les rangs des candidats par les termes d'une progression arithmétique ? Pourquoi ne suivroient-ils pas en certains cas la loi des termes d'une progression géométrique, ou de toute autre suite ? Ne peut-il pas arriver, n'arrive-t-il pas même souvent que plusieurs concurrens sont égaux ou regardés comme tels, que d'autres ne sont censés différer que par des fractions d'unités ? Alors, comment assignera-t-on les rangs ? Comment combinera-t-on ensemble les votations, où, pour être parfaitement juste, on voudroit employer tous les véritables élémens de la question ?

4°. Un exemple très-simple va démontrer de la manière la plus évidente le vice de la nouvelle méthode.

Supposons trois concurrens, A, B, C, et sept électeurs : que trois voix soient pour l'ordre A B C, et quatre pour l'ordre C A B ; alors le tableau général du scrutin sera :

ABC, ABC, ABC, CAB, CAB, CAB, CAB.

De là, suivant la nouvelle méthode qui attribue trois degrés de mérite à la première place, deux à la seconde, 1 à la troisième, le candidat A, qui occupe trois fois la première place, quatre fois la seconde, aura dix-sept degrés de mérite ; B en aura dix ; C en aura quinze. Ainsi A seroit l'élu. Or ce résultat est évidemment faux ; et on doit regarder C comme le véritable élu suivant

l'intention des électeurs, puisque quatre voix contre trois ont déclaré C supérieur à A, et que pareillement quatre voix contre trois ont déclaré C supérieur à B.

Ce dernier résultat se trouve aussi par la méthode ordinaire, puisque C a la pluralité des premières voix.

Ainsi, dans cet exemple, la nouvelle méthode donne faux, et la méthode ordinaire donne juste. Il en sera de même dans une infinité d'autres cas.

Conclusion.

La nouvelle méthode doit être rejetée comme étant fondée sur des élémens arbitraires et incertains; comme donnant lieu à l'intrigue, qui malheureusement s'introduit dans les sociétés littéraires de même que dans toutes les autres sociétés; comme pouvant induire en erreur des électeurs parfaitement bien intentionnés; enfin, comme donnant des résultats faux dans une infinité d'occasions.

L'ancienne méthode, qui a été suivie jusqu'ici sans inconvéniens notables dans les élections les plus importantes, doit être maintenue et conservée par sa simplicité, sa facilité, et même par l'exactitude à laquelle on peut la porter, en exigeant que toutes les élections se fassent, en dernière analyse, à la pluralité absolue des voix.

Réponse aux observations sur la méthode d'élection proposée pour l'institut national.

Je répondrai d'abord à la quatrième objection, parce qu'il me paroît que c'est celle qui est regardée comme la plus forte.

« Supposons, dit l'observateur, trois concurrens, » A, B, C, et sept électeurs; que trois voix soient pour » l'ordre A B C, et quatre pour l'ordre C A B: alors le » tableau général du scrutin sera

» ABC, ABC, ABC, CAB, CAB, CAB, CAB.

» De là, suivant la nouvelle méthode, qui attribue

» trois degrés de mérite à la première place, deux à » la seconde, un à la troisième, on trouvera que le » candidat A seroit l'élu : or ce résultat seroit évidem- » ment faux, et on doit regarder C comme le véritable élu suivant l'intention des électeurs, puisque quatre voix contre trois ont déclaré C supérieur à A, et que » pareillement quatre voix contre trois ont déclaré C » supérieur à B ».

Pour répondre à cette objection et prouver que la conclusion n'est pas exacte, je vais employer un principe clair et simple, qui est la base de tous les raisonnemens qu'on peut faire sur les élections (comme aussi de toutes les théories sur les jugemens au civil et au criminel, matière jusqu'à présent intacte) : ce principe est que, tous les électeurs devant être supposés également éclairés, l'opinion de chacun d'eux mérite une considération égale et doit avoir une égale prépondérance. Il suit de là que, dans la détermination du résultat des votes, il faut avoir égard aux opinions de tous les électeurs sans en excepter aucune, et qu'on doit leur accorder à toutes une influence absolument la même, sans quoi le résultat ne peut être qu'erroné : or, dans la conclusion tirée par l'observateur, on ne tient véritablement compte que de l'opinion des quatre derniers électeurs; et écartant celle des trois premiers, on ne fait pas attention que celle-ci infirme l'autre en grande partie et qu'elle en atténue l'effet, puisqu'elle rejette le candidat C à la troisième place, tandis que les quatre derniers électeurs lui avoient accordé la première. Cette conclusion n'est donc qu'un résultat partiel et incomplet des votes des sept électeurs : elle est donc vicieuse.

Après avoir prouvé le vice de la conclusion, il reste à faire voir que le vœu des électeurs est pour A et non pour C. Je pourrois pour cela renvoyer à la démonstration de la nouvelle méthode donnée dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1780; mais en voici une qui est en même temps simple et claire. Considérant d'abord le résultat des votes des six premiers électeurs relativement au candidat C, et cherchant le résultat commun de ces six votes, je vois que les trois premiers rangent ce candi-

dat à la troisième place, et que les trois derniers le mettent à la première ; cela posé, puisque chacun de ces votes a pour lui le même nombre de votans, et que tous ces votans sont égaux en droit, il s'ensuit que le résultat commun des six votes est d'assigner la seconde place au candidat C. En effet, si on prenoit ce résultat entre la deuxième et la troisième place, on favoriseroit l'opinion des trois premiers électeurs ; et si on le prenoit entre la seconde et la première, on favoriseroit l'opinion des trois derniers, ce qui seroit également contre le principe : on voit donc que le résultat des six premiers votes est le même que si les six électeurs s'étoient accordés à donner la seconde place au candidat C. Il ne reste plus qu'à ajouter à ce premier résultat le vote du septième électeur qui lui accorde la première place, et on aura pour résultat général, que le candidat C a obtenu 1 voix pour la première place, et 6 pour la seconde.

Ayant ainsi réduit les votes qui concernent le candidat C à des votes pour la première et pour la seconde place, il sera aisé de les comparer à ceux de même espèce obtenus par le candidat A, savoir 3 pour la première place et 4 pour la seconde ; ce qui donne le tableau suivant :

Pour le candidat C.... 1 première voix, 6 secondes.
Pour le candidat A.... 3 premières voix, 4 secondes.

Par conséquent, c'est le candidat A qui l'emporte.

On trouveroit encore la même conclusion en décomposant les votes de A sans toucher à ceux de C. En effet, d'après ce qu'on a dit ci dessus, les 4 secondes voix obtenues par le candidat A étant équivalentes à 2 premières et à 2 troisièmes, si on ajoute ce résultat aux votes des trois premiers électeurs, on aura :

Pour le candidat A ... 5 1^{eres} voix et 2 3es.
Mais on n'a pour le candidat C que 4 1^{eres} voix et 3 3es.

D'où l'on voit que le candidat A a encore la supériorité.

Je vais maintenant répondre à la première objection. Selon l'observateur, « la nouvelle méthode ouvre la porte » à l'intrigue la plus illimitée et la plus dangereuse ; car, » par exemple, si huit ou dix électeurs se concertent en-

» semble pour attribuer dans leurs billets de liste la pre-
» mière place à un même candidat, on voit qu'une telle
» coalition formera tout d'un coup un poids qui dans
» la balance générale pourra souvent la faire pencher
» pour l'homme médiocre, au détriment de l'homme qui
» mérite véritablement la place vacante. Il est vrai que,
» dans la méthode ordinaire, plusieurs électeurs peuvent
» également s'accorder pour un homme médiocre; mais
» comme alors chaque voix n'est comptée qu'une seule
» fois, l'inconvénient est incomparablement moindre que
» dans l'autre cas, où la nomination tire sa principale
» force du rang que le candidat nommé occupe dans le
» billet du scrutin ».

Je suis encore obligé de nier la conclusion, et je vais faire voir que l'influence de l'intrigue est plus grande dans l'ancienne forme que dans la nouvelle, dans le rapport de 3 à 2. En effet, prenant l'exemple cité de 3 candidats et 7 électeurs, je remarque que, dans l'ancienne méthode d'élection, les votes seroient au nombre de 7, et que, dans la nouvelle, ils sont au nombre de 42 (savoir, 21 pour les 7 premières places, 14 pour les secondes, et 7 pour les troisièmes); mais ce nombre doit être réduit à 21, parce que, par le choix que l'on a fait de la progression arithmétique, 1, 2, 3, au lieu de 0, 1, 2, qui étoit plus simple, on a donné à chaque candidat 7 votes inutiles qui sont indépendans du choix des électeurs, de manière qu'il ne reste plus que 21 votes dont ils peuvent disposer. Cela posé, lorsque, par l'effet d'une intrigue ou par une cause particulière quelconque, un des électeurs voudra favoriser un candidat, il pourra, si on fait l'élection selon l'ancienne forme, lui donner un septième du vote total : mais, si on suit la nouvelle forme, il ne pourra que lui donner une première voix au lieu de la troisième, ce qui n'ajoutera à son vote que le nombre 2; par conséquent le vote total étant 21, l'accroissement ne sera que de $\frac{2}{21}$ pour le candidat favorisé : d'où l'on voit que, dans la nouvelle forme d'élection, l'influence de l'intrigue ne sera que les deux tiers de ce qu'elle étoit dans l'ancienne. Cette influence seroit encore plus petite s'il y avoit 4 candidats au lieu de 3, et on trouveroit alors qu'elle seroit ré-

duite à la moitié de ce qu'on auroit eu en suivant l'ancienne méthode.

La réponse à cette première objection pouvant, ce me semble, servir également pour la seconde, je vais passer à la troisième. L'observateur demande pourquoi on règle le rang des candidats par les termes d'une progression arithmétique. Voici ma réponse. Considérant, par exemple, le scrutin ABC d'un des électeurs, je dis qu'on ne doit pas supposer que cet électeur ait prétendu attribuer un plus grand degré de supériorité à A sur B qu'il n'en a attribué à B sur C. En effet, dans le nombre infini de degrés de mérite qui peut exister entre A et C, et qu'il est également possible que cet électeur ait attribué à B, il n'y a aucune raison de dire qu'il se soit plus rapproché de A que de C, et qu'il ait mis une plus grande différence entre A et B qu'entre B et C : or cette égalité entre les deux différences est le caractère de la progression arithmétique.

Je dois encore répondre à une dernière partie de la troisième objection qui mérite un examen particulier. « Comment assignera-t-on les rangs, dit l'observateur, et » comment combinera-t-on ensemble les votations où, pour » être parfaitement juste, on auroit voulu employer tous » les véritables élémens de la question » ? Si je comprends bien l'idée de l'auteur, il entend par ces élémens de la question, des opinions rédigées dans lesquelles les électeurs expliqueroient les raisons du rang qu'ils accordent à chaque candidat. Mais alors quelle complication il y auroit dans la question ! il faudroit faire entrer dans le résultat de l'élection le caractère des électeurs, leurs passions, le degré d'engouement dont ils seroient susceptibles, leur talent pour la rédaction, etc. etc., et c'est précisément pour éviter cet embarras inextricable qu'on a imaginé les élections, et qu'on n'a permis aux électeurs que de s'expliquer par ces mots, *inférieur* ou *supérieur*, c'est-à-dire, d'assigner des rangs aux candidats.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, l'an IV.